

2.10.3

Supplément à «Objectif PAIX» No. 10/mai 1998

## Redistribuer les dépenses militaires: un agenda pour la paix



*Initiatives*  
*pour la paix*



**ARW**

Communauté de travail pour le contrôle des  
armements et un arrêt d'exportation d'armes

**A l'heure actuelle, une orientation claire** et rénovée de la politique de sécurité fait toujours défaut. Les cartes doivent être redistribués. La politique de paix et de sécurité de la Suisse n'a d'avenir qu'au prix d'une redistribution des moyens financiers et d'une mise en œuvre de mesures efficaces pour surmonter les vraies menaces actuelles. Celles-ci résident, à moyen et long termes, dans l'accentuation des tensions sociales à

## Les cartes doivent être redistribués

l'échelle de la planète et dans le manque d'une perspective de développement durable. Ce sont ces données-là qui doivent orienter notre future politique de sécurité et non la conception actuellement dépassée de la défense nationale.

**Au début de l'année 1998**, le rapport de la commission d'experts présidé par l'Ambassadeur Edouard Brunner arrive à des conclusions similaires: «La Suisse se trouve puissamment armée face à des périls devenues improbables et démunie face aux dangers véritables d'aujourd'hui et de demain.» Le rapport Brunner ne dit pas comment faire pour sortir de l'impasse la politique de sécurité menée jusqu'ici.

**La pression populaire est nécessaire** pour que la nouvelle orientation de la politique de paix et de sécurité, maintes fois annoncée, ne reste pas lettre morte. Déjà en 1990, le Conseil fédéral exigeait dans son rapport sur la politique de sécurité, «une politique de sécurité prenant mieux en compte la promotion de la paix». A ce sujet, il soulignait clairement que «la volonté de contribuer à une ordre international pacifique plus sûr» exigeait «une plus grande disposition de la Suisse pour la coopération et des contributions supplémentaires de la Suisse aux efforts destinés à surmonter les crises internationales.»

**Depuis lors**, il ne s'est quasiment rien passé. On gaspille toujours chaque année plusieurs milliards de francs en faveur de l'armée et de la protection civile. Plusieurs études démontrent que les coûts de l'armée pourraient être réduits de moitié en dix ans sans que l'efficacité militaire en soit réduite. Avec des réformes supplémentaires, les bénéfices pour l'économie nationale, la création d'emplois, la sécurité internationale et l'environnement s'élèveront à plusieurs milliards. La redistribution des

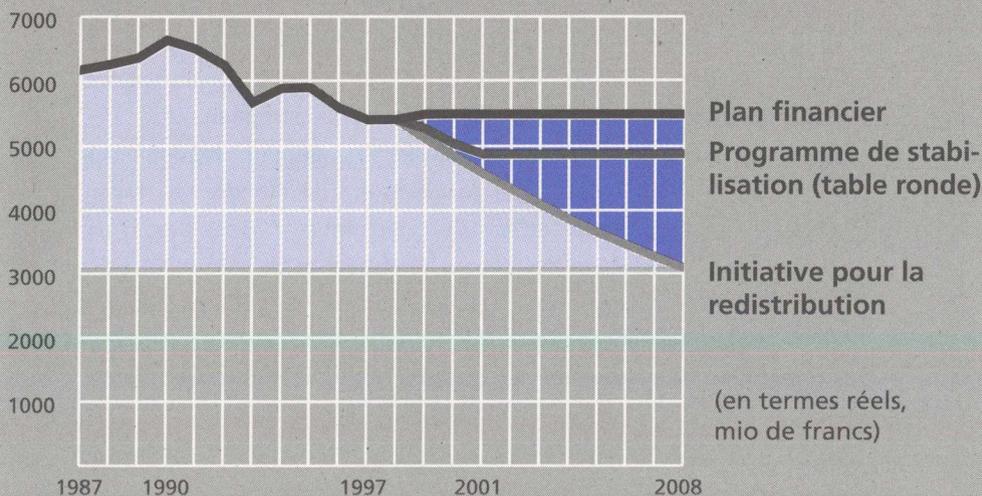
dépenses militaires est nécessaire car sans sécurité sociale, il n'y a pas de sécurité tout court; il est en effet possible d'économiser massivement dans le secteur militaire; nos impôts doivent ainsi être mieux utilisés.

L'initiative «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)»; déposée à la Chancellerie en 1997, indique les lignes à suivre. Elle permet d'exercer la pression politique nécessaire à la réorientation de la politique de défense. Le Conseil fédéral – en 1998 – puis le Parlement – en 1999 – se prononceront sur l'initiative. Le peuple se prononcera en dernier ressort.

«Par ailleurs, il en va de notre intérêt de participer à la consolidation d'un large espace de sécurité dans cette partie du monde: celui-ci nous protège plus efficacement que la seule défense aux frontières dans une conception héritée du passé» constate le rapport Brunner. Et plus loin, celui-ci indique encore: «La communauté internationale, dans ses efforts de paix, souhaite également pouvoir compter sur la participation de la Suisse dans ce type d'interventions et cela non seulement à travers des soutiens financiers ou des démarches diplomatiques mais de façon concrète, sur le terrain.» Cette brochure a l'ambition d'exposer ce que cela peut signifier concrètement.

## Deux milliards de francs de dividende pour la paix

Les dépenses de la Confédération pour la défense nationale



**En réduisant les dépenses militaires**, l'initiative de redistribution a pour but de renforcer, au détriment de mesures militaires purement nationales aujourd'hui obsolètes, la coopération internationale dans les domaines civils de la prévention des conflits et de la promotion de la paix.

**La stricte défense des frontières** nationales nous protège de moins en

## Redistribuer les dépenses militaires en faveur de la coopération internationale

moins. Les dangers ont changé et la mise en réseau au-delà des frontières est devenu un élément structurant la vie en commun. Le concept (égoïste) selon lequel la Suisse peut assumer toute seule sa sécurité et la paix a fait son temps. L'idéologie de l'hérisson est révolue. Désormais, nous ne pourrons vivre en plus grande sécurité que si la sécurité est une réalité pour un plus grand nombre de gens. En collaborant activement avec les organisations de l'ONU et en contribuant aux efforts des Nations unies, nous pouvons concrétiser cette vision.

**Beaucoup de gens débattent** de la nécessaire ouverture de la Suisse en matière de politique de sécurité et de paix. Sur le plan concret par contre, peu de choses avancent. Les ressources continuent d'être liées à une défense nationale «classique», version militaire de l'«Alleingang» politique. L'armée, la protection civile et la défense économique (stocks obligatoires) continuent à coûter des milliards. Les contributions de l'armée aux actions de maintien de la paix ne constituent cependant pas plus que 3,2 pour mille du budget du Département de Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Seul 0,2 pour mille des jours de services sont dédiés à l'aide en cas de catastrophes.

**En matière de politique**, il ne faut pas laisser militariser des domaines civils pour la seule raison que l'armée souhaite étendre son rayon d'action. Le Corps suisse en cas de catastrophes n'a pas besoin de l'armée mais davantage de moyens financiers et de personnel civil. Attribuer à l'armée de nouvelles tâches pour lesquelles elle est inappropriée est une tendance néfaste.

**Aujourd'hui, la prévention des conflits**, la coopération civile pour la

sécurité et la promotion de la paix sont ancrés dans l'Organisation pour la sécurité et la Collaboration en Europe (OSCE). Or actuellement, la contribution suisse aux travaux de l'OSCE ne correspond même pas à un quart de ce que la Suisse dépense pour un avion de combat. La Suisse devrait au moins doubler ses contributions financières à l'OSCE et lui mettre davantage de personnel formé à disposition. Nous devons avoir pour objectif de renforcer l'OSCE par rapport à l'OTAN afin qu'elle devienne, en intégrant la Russie, le pilier principal de l'architecture européenne de la sécurité et de la paix.

**Les organisations qui soutiennent** l'initiative de redistribution rejettent tout rapprochement de la Suisse avec une quelconque alliance militaire. Il faut cependant clairement distinguer entre défense collective dans le cadre d'une alliance (OTAN, UEO) et systèmes de sécurité coopérative et collective (ONU, OSCE). Le Partenariat pour la Paix, conclu avec l'OTAN doit se concentrer sur des projets avec des Etats qui ne sont pas membres de l'OTAN, plus particulièrement la Russie, et contribuer davantage au renforcement de la politique civile.

**La Suisse devrait signer** et ratifier le traité sur les armes conventionnelles en Europe (ACE) qui est une des conventions les plus efficaces en matière de désarmement de tous les temps. En juillet 1997, les 30 Etats signataires du traité l'ont ouvert aux autres Etats de l'OSCE et remplacé sa structure en groupe et zones par un système basé sur des plafonds nationaux et territoriaux.

**La Suisse doit entreprendre** tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer le Conseil de l'Europe sur le plan institutionnel, contribuant de la sorte à une meilleure mise en œuvre de ses conventions sociales et des droits de l'homme. Une attention particulière doit être accordée à la convention pour la protection des minorités nationales qui est entrée en vigueur le 1er février 1998.

**La Suisse dépense** par habitant presque quatre fois moins pour la politique de paix que les pays scandinaves. En 1996, ce montant s'est élevé à 7 francs pour la Suisse et à 27 francs en Suède et ceci sans prendre en compte les contributions obligatoires de la Suède à l'ONU et leurs dépenses liées aux casques bleus. Les moyens financiers du Département fédéral des Affaires Extérieures (DFAE) pour des actions de maintien de

## La promotion de la paix doit être renforcée à l'échelon international

la paix doivent passer des 25 millions dépensées actuellement à 100 millions par année. Pour la mise en œuvre de la politique de paix, le DFAE doit s'appuyer davantage sur les organisations non-gouvernementales spécialisées (œuvres d'entraide, organisations des Droits de la personne, organisations pour la paix, etc.).

**Il faut constituer un fonds** et une institution bien dotée en ressources financières et humaines qui s'occupe de la reconstruction dans les pays et régions dévastés par des conflits. L'aide offerte par cette institution devrait faire le lien entre l'aide humanitaire immédiate en cas de crise et la coopération au développement qui s'inscrit dans une démarche de plus longue haleine.

**Selon le modèle du Corps** en cas de catastrophes, il faut créer un réservoir de diplomates et de spécialistes qui s'engageront, en collaboration étroite avec des organisations non-gouvernementales, dans des actions de prévention des conflits à court terme.

**Pour de tels engagements**, il faudra pouvoir disposer à tout moment de personnel civil suffisant et capable d'intervenir dans des missions de prévention, de reconnaissance, de surveillance, d'observations électorales, de médiation, de désarmement, de reconstruction, pour des engagements dans des tribunaux internationaux, dans des programmes de réconciliation interculturelle et d'autres mesures pour la sauvegarde de la paix. De plus, des personnes faisant un service civil, doivent pouvoir participer à ce genre d'action internationale.

**La formation de bérêts bleus**, d'observateurs militaires et d'autres personnels militaires non-armés doit être élargie afin qu'à tout moment un con-

tingent d'environ 1000 personnes soit disponible pour ce genre de mission. La recherche en matière de paix et l'éducation pacifiste doivent être soutenue de manière adéquate afin de promouvoir les conditions sociales et démocratiques pour la paix.

**La Suisse doit mener une politique beaucoup plus active:**

- en faveur des Droits de la Personne et des Droits des Minorités en Méditerranée (Balkan, Turquie, Proche-Orient, Afrique du Nord) – en collaboration avec l'OSCE, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne;
- pour la création et le renforcement d'une Cour internationale de droit pénal qui poursuivra plus particulièrement les criminels de guerre, notamment les hommes qui ont exercé des violences sexuelles envers des femmes durant des guerres;
- pour la promotion des processus de démocratisation à l'aide de missions d'observations électorales et de renforcement de parlements, d'institutions et de mouvements pour les Droits de la Personne.

**Il est grand temps** que la Suisse ratifie la convention de 1948 des Nations unies sur le génocide et celle de 1979 sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.

**Les dimensions humaines** et culturelles de la politique extérieure méritent davantage d'attention. Ainsi faut-il promouvoir les échanges culturels (théâtre, musique, arts, littérature), les échanges entre de jeunes gens, plus particulièrement avec des pays où existent peu de possibilités de contacts comme les Etats islamiques, l'Europe Centrale et de l'Est et les pays en voie de développement.

**Il faut davantage de moyens** pour faire face à l'héritage militaire des conflits. Notamment à travers la promotion des programmes de réintégration des soldats dans la société civile, des programmes de reconversion de la recherche, de la production de biens et de l'administration militaire dans des domaines civils, des programmes de recyclage et de destruction de surplus d'armes et de munitions afin d'empêcher la revente dans des Etats tiers. Le Centre de déminage humanitaire à Genève doit obtenir 50 millions de francs par an du DDPS afin de contribuer efficacement aux efforts mondiaux de lutte contre le fléau des mines anti-personnel.

**Le commerce international** du matériel de guerre doit être combattu et la vente d'armes légères (fusils, munitions, mortiers) dans des régions en crise doit être interdite.

**En comparaison internationale**, la Suisse est très largement surarmée. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ne recule devant aucune astuce statistique pour jeter du sable aux yeux de la population. Les faits sont cependant tels qu'aucun autre pays européen ne connaît pareille densité militaire et ne dépense autant d'argent par habitant pour sa défense armée.

## La Suisse est largement surarmée

**En chiffres absolus** aussi, l'armée suisse est directement comparable avec les autres grands pays européens. Avec 400 000 soldats, elle est plus importante que l'armée allemande, qui ne compte que 358 400 soldats (en tenant compte des réservistes : 663 250). L'armée suisse dispose d'autant de chars de combat que la France, et une fois et demi le nombre de chars britanniques. Elle dispose également d'une artillerie bien plus nombreuse que la France ou encore l'Espagne. Elle a quatre fois plus de chars d'assaut, trois fois plus de chars de défense et d'avions de combat que l'Autriche qui, pourtant, compte 1 million de plus d'habitants et possède un territoire deux fois plus grand.

**Ce degré extrêmement élevé d'armement** est d'autant plus absurde que la Suisse est entourée de pays démocratiques et stables. Sur le long terme, la probabilité d'un conflit armé au cœur de l'Europe tend vers zéro. Une démilitarisation massive et des économies substantielles sont urgentes dans ce secteur.

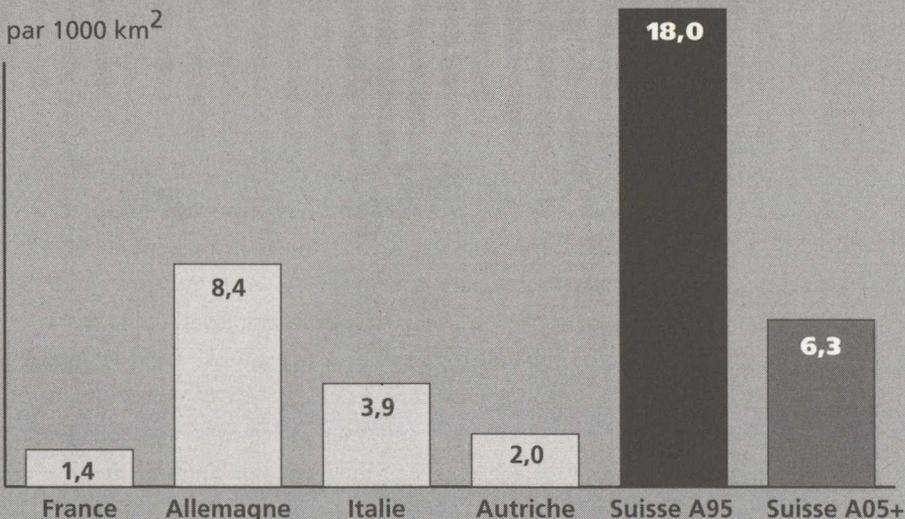
**L'initiative de redistribution** prévoit de réduire de moitié les dépenses militaires en partant du niveau qu'elles atteignaient en 1987. Elle tient compte des économies déjà réalisées; le potentiel d'économies reste cependant encore important. Par rapport au plan financier du Conseil fédéral (automne 1997) et au programme de stabilisation de Villiger (printemps 1998), l'initiative exige des économies supplémentaires annuelles de 2 à 2.5 milliards par année (voir graphique , p. 3).

**Des études montrent** que cet objectif peut se réaliser et qu'il satisfait les personnes qui veulent maintenir la sécurité et la protection par des mesures militaires:

- Le modèle 2005, présenté en 1995, montre que le maintien d'une force de frappe militaire identique, et le fait d'assurer de nouvelles fonctions internationales de sécurité, sont possibles avec des dépenses diminuées de moitié (nombre de personnes mobilisables: 150 000).
- Ce modèle a été affiné en 1997. Il montre que des mesures supplémentaires de démilitarisation sont encore réalisables (nombre de personnes mobilisables : 130 000).
- Parallèlement, Unterseher et Hug<sup>1</sup> ouvrent la discussion sur le modèle «Armée 2010», orienté encore davantage vers la coopération internationale de sécurité que modèle «Armée 2005». Avec 15 000 soldats professionnels (et une augmentation éventuelle de cette capacité à 45 000), les coûts indirects pour l'économie diminuent drastiquement. La suppression du service militaire obligatoire équivaldrait une démilitarisation se chiffrant en milliards de francs d'économies. Le budget de la Confédération consacré à la défense se monterait à 3 milliards de francs comme dans le modèle «Armée 2005».

<sup>1</sup> «Sicherheitspolitische Optionen und schrittweise Umrüstung» (Peter Hug/Lutz Unterseher, 1997)

## Surarmée: l'exemple des chars d'assaut



Suisse A95: l'armée 95 dispose de deux fois de plus de chars d'assaut en proportion du territoire que l'Allemagne.

Suisse A05+: dans le concept «Armée 2005» ce sont encore trois fois plus de chars que l'Autriche. Source: IISS, Military Balance 1996/97, Unterseher/Hug 1997.

Les finances fédérales peuvent être sorties de l'ornière grâce à l'«initiative de redistribution». Notre pays dépense plus de 5 milliards de francs pour la défense militaire alors que les moyens pour la sécurité sociale se restreignent toujours plus. L'accroissement des inégalités sociales dans notre pays et à l'échelle de la planète représente un risque plus grand que les menaces militaires.

## Investir prioritairement dans la politique sociale

**Nous avons besoin de fixer de nouvelles priorités** en matière de politique budgétaire. Même si les lacunes de notre sécurité sociale ne pourront toutes être comblées grâce aux moyens libérés par la réduction des dépenses militaires, des mesures ciblées pour renforcer notre système de sécurité sociale peuvent être soutenues, comme par exemple:

- Augmentation du nombre de place d'apprentissages pour les jeunes. Compte tenu du déficit actuel de places d'apprentissage, il est urgent d'investir dans le domaine de la formation professionnelle. Pour l'avenir de notre société, il est absolument décisif que les jeunes puissent disposer d'un minimum de sécurité sociale. Pour la population active, il est essentiel de pouvoir adapter ses compétences grâce à des programmes de formation continue.
- Plus de places de travail et de mesures actives de réintégration au marché du travail pour les chômeuses et chômeurs. Alors que les indemnités-chômage sont progressivement réduites, le nombre de personnes au chômage de longue durée et celui des exclus du marché du travail augmente. Une politique active de l'emploi et de réinsertion s'impose afin d'éviter leur exclusion définitive du marché du travail, et qu'elles n'émargent à l'assistance sociale et à l'assurance-invalidité.
- Pour un nouveau partage du travail. Alors que les employés subissent une pression toujours plus grande dans leur activité professionnelle, le nombre de demandeurs d'emplois est supérieur à 200 000. La répartition du travail rémunéré et non-rémunéré constitue également un déséquilibre inacceptable. Avec relativement peu de moyens, il est possible de promouvoir de nouveaux modèles pour une répartition plus juste du travail.
- Une meilleure prévention dans le domaine de la politique de la santé.

Seulement une infime partie des dépenses liées à la santé sont destinées à la politique de prévention; et cette part congrue se trouve encore réduite après chaque mesure d'économies supplémentaires. Rien qu'une petite part des dividendes de la paix permettrait de multiplier les efforts en matière de prévention et de contribuer ainsi à une amélioration de la qualité de vie.

- Des rentes AVS suffisantes. Aujourd'hui, la Confédération réduit ses contributions à l'AVS et l'empêche ainsi de réaliser son mandat constitutionnel, à savoir le versement pour tout le monde de rentes vieillesse assurant le minimum vital. En Suisse aussi, un nombre croissant de personnes vivent dans la pauvreté. Pour elles aussi, une réaffectation des dépenses militaires constituerait un petit pas dans le sens d'une plus grande solidarité.
- Une assurance-maternité pour les femmes exerçant une activité rémunérée ou non. Cette revendication, vieille de 50 ans, pourrait même être réalisée sans alourdir le budget fédéral, comme le montrent certaines propositions récentes: l'assurance perte de gains en faveur de l'armée dispose aujourd'hui de réserves de plusieurs milliards de francs, qui permettraient très largement de financer l'assurance-maternité. Avec la diminution de la durée de service militaire, les excédents de cette assurance perte de gain seront encore plus élevés.
- La reconversion des postes de travail du secteur militaire vers le secteur civil. La restructuration de l'administration militaire et la privatisation des usines d'armement, en cours, vont réduire d'environ 8 000 le nombre d'emplois de la Confédération dépendant de l'armée. Plutôt que de se reposer sur les dernières commandes de l'armée, des mesures devraient être prises en direction d'une reconversion vers le secteur civil, comme le montrent de nombreux exemples probants dans ce domaine. (Batrech, Thoune). L'initiative de redistribution prévoit la création d'un fonds de un milliard de francs pour la reconversion.

**L'initiative de redistribution réduit** simultanément les dépenses militaires, mais également les coûts indirects que fait peser la défense nationale sur l'économie suisse, coûts qui atteignent approximativement le montant du budget militaire de la Confédération. Grâce à la réduction des charges pesant sur les personnes individuelles, sur les entreprises et sur l'économie en général, des montants seront libérés pour la création de nouvelles places de travail et de meilleures conditions économiques et sociales.

En Suisse, la paix et la sécurité n'ont jamais été aussi peu menacées par des dangers extérieurs. Une politique de paix et de sécurité efficace ne doit donc pas se limiter à des mesures défensives. Le degré d'interconnexion international sur tous les plans rend une politique de prévention globale de plus en plus importante. La solidarité internationale et la promotion dans le monde entier d'un développement social

## Redistribuer pour un développement durable

qui soit durable revêtent pour nous tous d'une importance décisive. En 1992, le Conseiller fédéral Flavio Cotti – alors ministre de l'environnement – a promis lors du Congrès mondial pour le développement durable à Rio de Janeiro que la Suisse consacrerait 0,4 pour-cent de son Produit intérieur brut à l'aide au développement. Aujourd'hui, Flavio Cotti doit avouer en tant que ministre des affaires extérieures et donc aussi du développement que la Suisse est plus éloignée que jamais de cet objectif.

**Pour la promotion de la paix** dans un sens large du terme, la Confédération dépense en 1998 que 1,5 milliards, tandis que la défense nationale (armée et protection civile) coûte toujours 5,4 milliards de francs. Dans ces 1,5 milliards sont inclus : toutes les dépenses pour la coopération au développement, l'aide humanitaire, le désendettement, l'aide pour l'Europe de l'Est, l'aide aux régions européennes structurellement faibles, la politique de l'environnement globale, les mesures de maintien de la paix, les programmes de démocratisation, la promotion des Droits de la Personne et de la Justice, la coopération culturelle et politique, les contributions aux organisations internationales siégeant en Suisse, la recherche et la formation en politique de paix et de sécurité et les dépenses pour le contrôle de l'armement et le désarmement (cf. tableau).

**L'initiative de redistribution** vise au moins à équilibrer les dépenses pour la défense nationale et la promotion de la paix. Grâce à l'initiative de redistribution un milliard sera libéré pour des efforts supplémentaires en matière de politique internationale de paix comme par exemple:

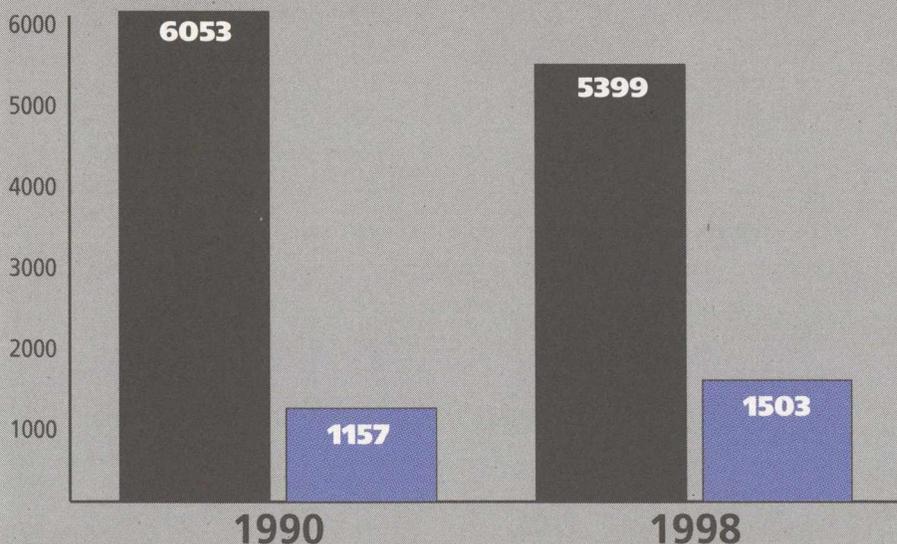
- l'augmentation de l'aide au développement à 0,4 pour cent du PIB pour la lutte contre la pauvreté, une meilleure protection de l'environne-

ment dans les pays particulièrement pauvres, une formation systématique des filles et des femmes (ce qui contribuera à freiner l'accroissement démographique) et pour la promotion des Droits de la Personne, de l'Etat de droit et de la démocratie;

- le doublement des moyens financiers affectés à la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est, passant ainsi de 140 à 280 millions de francs;
- la continuation du programme de désendettement en créant un fonds de contrepartie et en mettant à disposition 200 millions pour des projets similaires des institutions multilatérales;
- une politique de migration qui s'attaque aux racines des problèmes qui poussent les gens à fuir leur pays;
- une réglementation commerciale globale et des standards sociaux et écologiques minimaux qui prescrivent non seulement les droits des entreprises multinationales mais aussi leurs devoirs face à la société et la nature. Ces standards devront notamment être appliqués lors d'investissements directs;
- le doublement des contributions au fonds global de l'environnement (GEF), qui sous la présidence de la Banque mondiale cofinance les coûts de la mise en œuvre de l'agenda 21 de Rio.

## Moins qu'un tiers pour la promotion de la paix

Les dépenses de la Confédération pour la défense nationale (noir) et la promotion de la paix (bleu)



(en mio de francs) Source: Administration fédérale des finances

**Au début de l'année 1998**, une commission d'experts, présidée par l'Ambassadeur Edouard Brunner, a publié un rapport qui développe des lignes directrices. Selon le rapport Brunner, la paix et la sécurité seront à l'avenir de moins en moins garantis par la «voie en solitaire» et le maintien en marge des principales institutions internationales, mais dépendront essentiellement de la coopération internationale. L'orien-

## Halte à la militarisation prônée par le rapport Brunner

tation préconisée par le rapport n'est cependant pas la bonne.

**La contribution de la promotion de la paix** comme politique de sécurité préventive, c'est-à-dire «la sécurité grâce à la politique de paix», est à peine mentionnée. Pourtant, du point de vue de l'éthique et celui de l'efficacité, il vaut mieux réduire les insécurités en combattant leurs causes plutôt que de «guérir» leurs effets.

**L'étude** «Die umfassende Risikoanalyse Schweiz», commanditée par le Conseil fédéral mais gardée dans un tiroir, montre pourtant que les dangers d'agressions militaires, et les menaces modernes, telles que l'extrémisme, le sabotage, le chantage, le terrorisme et le crime organisé, sont largement moins menaçants que les risques sociaux, écologiques et économiques.

**Il ne faut donc point exiger** une adhésion aux conceptions belliqueuses de l'OTAN ou des accords de Schengen, mais plutôt une politique active de prévention des conflits au sein d'organisations, telles que l'ONU ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Des institutions qui ne sont quasiment pas mentionnées par le rapport Brunner!

**Le rapport Brunner critique** pourtant le surarmement de l'armée suisse; il manque cependant un programme concret de démilitarisation avec une énumération des mesures d'économies. Qui plus est, le rapport soutient même une logique de militarisation. Ainsi, la proposition de mettre sur pied au sein de l'armée un corps de lutte contre le terrorisme est absurde. L'engagement de la police est en la

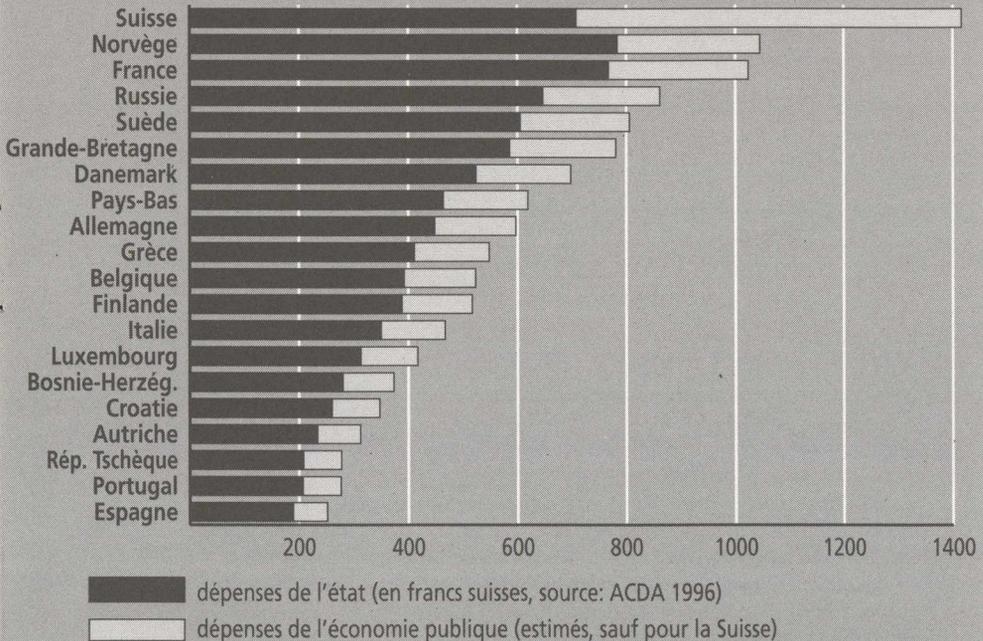
matière non seulement plus professionnel, donc plus efficace, mais aussi plus contrôlable démocratiquement.

**Le corps de solidarité suisse** doit également être combattu dans la forme proposée actuellement, car il a pour but de «militariser» des tâches qui sont jusqu'à maintenant assumées par des autorités civiles (Corps d'aide en cas de catastrophe, police, Laboratoire AC-Spiez etc.).

**La proposition de mettre sur pied un système international de missiles défensifs** est également contestable. Aujourd'hui, aucun missile à part ceux des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, ne peut atteindre le territoire suisse. Depuis l'affaire de la «guerre des étoiles», on devrait savoir que même les milliards investis par les Etats-Unis dans le système de missiles défensifs n'ont pas renforcé leur sécurité: la question des systèmes de missiles défensifs – pour l'heure techniquement inopérants – doit être traitée dans le cadre d'accords multilatéraux.

## Le fardeau économique de l'armée: la Suisse est à la pointe en Europe

Coûts par habitant en 1995



Initiative populaire fédérale «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)»

L'initiative populaire a la teneur suivante: Les dispositions transitoires de la constitution fédérale sont complétées comme il suit:

Art. 23 (nouveau)

## L'initiative pour la redistribution des dépenses militaires

- 1 La Confédération réduit graduellement les crédits alloués en faveur de la défense nationale jusqu'à ce que, au plus tard dix ans après l'acceptation de la présente disposition transitoire, les dépenses consacrées à la défense nationale soient réduites de moitié par rapport aux comptes de l'année 1987. Le renchérissement est compensé.
- 2 L'Assemblée fédérale détermine tous les quatre ans, par voie législative, l'affectation des ressources ainsi économisées.
- 3 Un tiers des montants économisés est affecté au renforcement de la politique de paix sur le plan international (coopération au développement, protection du cadre naturel de vie, prévention des conflits, règlement pacifique des conflits, désarmement et sécurité collective).
- 4 La Confédération encourage les entreprises et les administrations touchées par le désarmement à se reconvertir dans le secteur civil pour produire des biens et offrir des services d'avenir; elle apporte son soutien aux salariées et salariés et aux régions touchées par le processus de désarmement. La Confédération affecte un milliard de francs à un fonds de reconversion destiné à la création d'emplois de remplacement.

## Impressum

Editeurs: L'initiative «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)» et la Communauté de travail pour le contrôle des armements et un arrêt des exportations d'armes (ARW)

Adresse: Comité romand des initiatives pour la paix, Case postale 154, 1000 Lausanne 9

Tél.: 031 311 70 87 Fax 031 311 77 94 eMail: arw.fripo@schweiz.org Ccp: 10-78 626-4

Redaction: Toni Bernet (resp. et mise en page), Peter Hug. Traduction: André Mach, Rodolphe Petit, Thomas Zimmermann

Tirage: 4 000 Imprimerie: S + Z Brigue